couronne et sur la ceinture de la statue de Diane à Ephèse, et qui passaient pour avoir certaines vertus magiques : *Crésus, dit-on, se serait servi sur son bûcher de* LETTRES ÉPHÉSIENNES.

Éphésiens (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

ÉPHÉSIES s. f. pl. (é-fé-zî). Antiq. gr. Syn. d'ÉPHÉSIAQUES.

ÉPHÉSITE s. f. (é-fé-zi-te — d'*Ephèse*, nom de lieu). Minér. Variété de mica hydraté, que l'on rencontre à Gummuchdag, près d'Ephèse, en Asie Mineure, et à Naxos, dans l'Archipel.

— **Encycl.** L'*éphésite* est une matière blanche que l'on observe en lamelles plus ou moins minces dans certains gîtes d'émeri. Après avoir été considéré comme une espèce à part, ce minéral est rangé maintenant, par un grand nombre de minéralogistes, parmi les variétés de la margarite. C'est, par conséquent, un silicate double d'alumine et de chaux hydratée, faisant partie du grand groupe des chlorites ou micas hydratés. L'*éphésite* n'a pas encore été observée à l'état de cristaux, et même les masses qui ont été étudiées n'ont présenté aucun clivage sensible. Cependant, par analogie, on n'hésite pas à la considérer comme étant rhombo-basique, de même que les autres margarites.

ÉPHESTIEN, IENNE adj. (é-fè-stiain, iè-ne — gr. *ephestios;* de *ephestia*, foyer). Mythol. gr. Qui préside au foyer : *Dieux* ÉPHESTIENS. ‖ Surnom de Jupiter : *Jupiter* ÉPHESTIEN.

ÉPHESTION, favori d'Alexandre. V. HÉPHESTION.

ÉPHESTRIDE s. f. (é-fè-stri-de — gr. *ephestris*, même sens). Antiq. gr. Sorte de casaque militaire qui se portait par-dessus la cuirasse.

ÉPHESTRIES s. f. pl. (é-fè-strî — gr. *ephestria ;* de *ephestris*, éphestride). Antiq. gr. Fête pendant laquelle les Thébains revêtaient la statue de Tirésias tantôt d'un habit d'homme, tantôt d'un habit de femme.

ÉPHÈTE s. m. (é-fè-te — du gr. *ephetês*, même sens). Antiq. gr. Membre d'un tribunal criminel institué à Athènes.

— **Encycl.** A l'époque de Dracon, l'aréopage était un corps beaucoup plus politique que judiciaire ; aussi le jugement des affaires d'homicides appartenait-il surtout au tribunal des *éphètes*. Les *éphètes* étaient réunis sous la présidence de l'archonte-roi. Peut-être même étaient-ils choisis par lui ; ils étaient certainement pris parmi les nobles familles d'Athènes, et les plus respectables des citoyens. Lorsque Solon établit le conseil des Cinq-Cents, une grande partie du pouvoir politique passa de l'aréopage au nouveau sénat populaire. Pour dédommager l'illustre assemblée, Solon lui donna un bon nombre des attributions judiciaires réservées jusque-là aux *éphètes*. Ceux-ci, qui durent devenir alors moins nombreux et se réunir moins fréquemment, ne gardèrent plus que quelques affaires judiciaires exceptionnelles. Ainsi, ils jugeaient au Palladion les homicides involontaires et le meurtre par imprudence. Au Delphinion, ils jugeaient les meurtres que le meurtrier croyait avoir commis justement. Au Prytanée, ils jugeaient (par contumace) les meurtriers inconnus, et aussi les instruments qui avaient donné la mort. Enfin ils jugeaient aussi au Phréatte, et avec de singulières formalités : « Quand un meurtrier par accident, dit Démosthène, condamné à l'exil, est encore accusé d'un homicide volontaire avant d'avoir satisfait la famille de la première victime, les juges vont dans un lieu accessible à l'accusé, situé sur le bord de la mer et nommé Phréatte. L'accusé y vient en bateau et plaide sa cause sans descendre à terre. Les juges l'écoutent et prononcent du rivage. Condamné, il subit la peine de l'homicide volontaire ; absous, il n'a plus à répondre à cette accusation, mais il lui faut retourner en exil purger sa condamnation première. » Telles étaient les fonctions des *éphètes* après Solon. Jusqu'à quand les remplirent-ils ? Il est difficile de croire que cette magistrature de nobles et de vieillards fut conservée dans la démocratie pure d'Athènes. Nul ne nous parle de son abolition ; mais il est probable qu'elle fut remplacée par le tribunal des héliastes.

ÉPHI s. m. (é-fi). Métrol. Syn. d'ÉPHA.

ÉPHIALE s. f. (é-fi-a-le). Bot. Section du genre gattilier.

ÉPHIALTE s. m. (é-fi-al-te — gr. *ephialtês* ; de *epi*, sur, *iallô*, je lance). Méd. Cauchemar ; démon incube : *On doit tenir pour des effets d'une imagination déréglée tout ce qu'on raconte des démons incubes et succubes et des* ÉPHIALTES, *dont on fait tant de mauvais contes.* (D. Calmet.)

— Entom. Section du grand genre pimple, de l'ordre des hyménoptères térébrants et de la famille des ichneumons, comprenant des espèces qui vivent en parasites sur les chenilles.

ÉPHIALTE, Grec du ve siècle av. J.-C., dont le nom n'est célèbre que par un acte de trahison. Pendant que Léonidas défendait le passage des Thermopyles, Ephialte montra aux Perses un sentier qui leur permit de tourner la position. Plus tard, les amphictyons mirent sa tête à prix, et il fut tué par un certain Athénade.

ÉPHIALTE, orateur et général athénien, ami de Périclès, né vers 500 av. J.-C., mort vers 456. Il appartenait au parti démocratique. Les historiens vantent son intégrité, son désintéressement et l'élévation de son caractère. Son nom, associé à toutes les mesures favorables à la cause populaire, est resté plus particulièrement attaché à la grande et habile réforme qui diminua le pouvoir du conseil aristocratique de l'aréopage et porta un coup funeste à l'oligarchie athénienne. Celle-ci s'en vengea en faisant assassiner le réformateur.

ÉPHIALTHE s. m. (é-fi-al-te — du gr. *ephialtês*, cauchemar). Ornith. Section du genre chouette.

ÉPHIDROSE s. f. (é-fi-drô-ze — du gr. *epi*, sur ; *hidrôs*, sueur). Méd. Sueur critique, incomplète. ‖ Sueur en général.

— **Enclyc.** Méd. On a donné le nom d'*éphidrose* à ces sueurs générales et souvent excessives qui sont indépendantes de toute lésion et constituent une véritable maladie. L'*éphidrose* est caractérisée par une exhalation considérable de sueurs. Ces sueurs peuvent se produire soit d'une manière continue, soit à des intervalles inégaux, soit périodiquement. Dans l'*éphidrose*, les sueurs sont presque toujours générales ; mais il arrive parfois qu'elles ne se produisent que sur une partie restreinte du corps. Tantôt elles se montrent spontanément, tantôt elles sont provoquées par une cause extérieure : la marche, une chaleur artificielle, l'excitation des repas, les vêtements trop chauds, une émotion vive, etc... Ces sueurs deviennent morbides en raison de leur abondance. Bien que l'*éphidrose* s'observe en toute saison, on a cru remarquer que l'*éphidrose* était plus fréquente pendant l'hiver.

— *Traitement.* La première chose à faire pour combattre les sueurs générales, c'est de mettre les malades à l'abri des causes manifestes de la sécrétion. On les placera dans un endroit frais ; on leur conseillera des bains d'eau de mer ou de rivière, des douches froides et des ablutions. Ils devront être modérément couverts et coucher sur le crin ou sur la paille. On provoquera les évacuations, et, si l'état l'exige, on donnera des toniques. Comme médicaments à prendre à l'intérieur, on cite la limonade minérale, l'acétate de plomb, l'agaric blanc, la sauge, l'opium, la scille et l'aconit. Dans les cas de sueur des pieds, les malades devront porter des bas de fil et des chaussures légères et prendre tous les jours des bains de pied avec de l'eau de Baréges froide. Si la suppression des sueurs amenait des accidents, on les rappellerait en enveloppant les pieds du malade de chaussettes de laine recouvertes de taffetas gommé.

ÉPHIGRAMME s. m. (é-fi-gra-me — du gr. *epi*, sur ; *gramma*, feuillet). Moll. Opercule gélatineux dont certains mollusques bouchent temporairement leur coquille.

ÉPHIMÈRE s. m. (é-fi-mè-re — du gr. *ephimeros*, aimable). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, dont l'unique espèce habite la Jamaïque.

ÉPHIPPARCHIE s. f. (é-fi-par-chî — du gr. *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *archia*, commandement). Antiq. gr. Corps de cavalerie comprenant deux hipparchies, ou 2,048 chevaux.

ÉPHIPPARQUE s. m. (é-fi-par-ke — gr. *ephipparchos ;* de *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une éphipparchie.

ÉPHIPPE s. m. (é-fi-pe — du gr. *ephippos*, cavalier). Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens des chétodons. ‖ On les appelle aussi CAVALIERS et CHEVALIERS.

— **Encycl.** Les *éphippes*, appelés aussi *cavaliers* ou *chevaliers*, sont très-voisins des chétodons, aux dépens desquels ce genre a été formé. Ils sont caractérisés par leur nageoire dorsale, profondément échancrée entre sa partie épineuse et sa partie molle, et dont la partie épineuse, sans écailles, peut se replier dans un sillon formé par les écailles du dos, de manière à figurer une selle. Ces poissons habitent les mers des Indes ou d'Amérique. L'*éphippe géant*, type du genre, appartient à cette dernière région. Il est remarquable par le très-gros renflement en forme de museau du premier inter-épineux de son anale et de sa dorsale, et par un renflement analogue de la crête de son crâne. On a trouvé au mont Bolca une espèce fossile du même genre. Les *éphippes* de la mer des Indes ont sur chaque œil une corne arquée pointue ; de là le nom scientifique de *taurichthe* (taureau poisson), et le nom vulgaire de *cornu*.

ÉPHIPPIE s. f. (é-fi-pî — du gr. *ephippion*, selle). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des notacanthes, comprenant cinq ou six espèces répandues dans l'ancien continent.

— Moll. Nom d'une espèce d'anomie.

ÉPHIPPIGÈRE s. f. (é-fi-pi-jè-re — du lat. *ephippium*, selle ; *gero*, je porte). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des locustes ou sauterelles : *Les* ÉPHIPPIGÈRES *se distinguent par leur prothorax rugueux.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *éphippigères* étaient autrefois confondus avec les locustes ou sauterelles. Ils s'en distinguent surtout par leur prothorax rugueux, bombé ; leur corps court et ramassé ; leurs élytres très-courts, ridés, formant par leur réunion une sorte de selle, d'où le nom du genre ; leur ovicapte assez étroit, sans dentelure sensible à l'extrémité et finissant en pointe ; enfin par leurs jambes antérieures ayant à leur base une sorte de cicatrice peu dilatée et opaque. Ce genre ne comprend jusqu'à présent que trois espèces. La plus remarquable est l'*éphippigère des vignes*. Cet orthoptère est assez commun en France. On le trouve quelquefois en automne dans les vignes des environs de Paris, où on le connaît sous le nom impropre de *cigale*. Il est beaucoup plus répandu dans les provinces méridionales, où il est assez nuisible aux cultures. Les mœurs des *éphippigères* sont les mêmes que celles des sauterelles.

ÉPHIPPION s. m. (é-fi-pi-on — mot gr. qui signif. selle ; de *epi*, sur, et *hippos*, cheval). Anat. Portion de l'os sphénoïde, appelée aussi SELLE TURCIQUE.

ÉPHIPPIORHYNQUE s. m. (é-fi-pi-o-rain-ke — du gr. *ephippion*, selle ; *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'échassiers formé aux dépens des cigognes, et ayant pour type le jabiru.

ÉPHIPPIPHORE s. f. (é-fi-pi-fo-re — du gr. *ephippion*, selle ; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes : *Les* ÉPHIPPIPHORES *ont les mêmes mœurs que les grapholithes.* (Desmarest.)

— **Encycl.** Les *éphippiphores* sont des lépidoptères nocturnes, confondus autrefois avec les *grapholithes*. Ils sont caractérisés par une tache plus claire que le fond, située au milieu du bord interne de leurs premières ailes ; de telle sorte que, quand celles-ci se trouvent rapprochées à l'état de repos, ces deux taches se joignent et n'en forment qu'une, dont la forme figure un peu une selle qui serait placée sur le dos de l'insecte ; de là le nom du genre. Les chenilles ressemblent à celles des pyrales ou tordeuses, et ont des couleurs livides ; elles vivent de feuilles, de bourgeons et de graines, et se transforment dans une coque d'un tissu ferme, recouverte de terre. Ce genre renferme une trentaine d'espèces, dont les deux tiers environ habitent l'Europe. L'une des plus remarquables est l'*éphippiphore traunienne*, commune dans toute cette région, et qu'on trouve fréquemment aux environs de Paris.

ÉPHIPPITYQUE s. f. (é-fi-pi-ti-que). Entom. Section du genre phanéroptère, ordre des orthoptères, famille des locustes.

ÉPHIPPURE s. m. (é-fi-pu-re — du gr. *epi*, sur ; *hippos*, cheval ; *oura*, queue). Ichthyol. Syn. d'ÉPHIPPE.

ÉPHIPPUS, historien grec, né à Olynthe, qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Il avait écrit un ouvrage intitulé : *Sur les funérailles d'Alexandre et d'Héphestion ; sur la mort et la sépulture d'Alexandre et d'Héphestion.* Il n'en reste que des fragments, publiés par Geier et par Muller. — Un autre historien du même nom, disciple d'Isocrate, avait écrit : *Histoire depuis la ruine de Troie jusqu'au règne de Philippe de Macédoine ; Traité des biens et des maux ; Des choses les plus merveilleuses des différents pays.* Ces ouvrages sont entièrement perdus.

ÉPHIPPUS, poëte comique grec, né à Athènes, qui vivait au IVe siècle av. J.-C. On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces : *Busiris*, les *Gorgones*, *Artémis*, les *Naufragés*, *Géryon*, *Circé*, *Sapho*, etc., etc. Malgré ces titres d'apparence tragique, il paraît que toutes ces pièces étaient bien réellement des comédies, appartenant à ce qu'on appelle la comédie moyenne, dans l'histoire du théâtre grec. Il reste quelques fragments de ces pièces, lesquels ont été recueillis dans les *Fragmenta comicorum græcorum* et dans diverses collections.

ÉPHISTÈME s. m. (é-fi-stè-me — du gr. *ephistêmi*, je me pose dessus). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant quatre espèces, qui toutes habitent l'Angleterre.

ÉPHOD s. m. (é-fod — de l'hébreu *aphad*, revêtir, habiller). Antiq. hébr. Espèce de tunique que portait le grand prêtre des Juifs, dans les grandes cérémonies religieuses :

Un pontife vêtu de l'*éphod* solennel.
LAMARTINE.

— **Encycl.** L'*éphod* était le vêtement distinctif du grand prêtre chez les Juifs. Nous voyons dans les différents livres sacrés, et particulièrement dans l'*Exode*, que le grand prêtre était vêtu d'une tunique de fin lin, avec des caleçons de même étoffe, qui descendaient jusqu'au bas des cuisses. Au-dessus de cette tunique, le grand prêtre en mettait une autre, que l'Ecriture appelle la tunique de l'*éphod*, parce que l'une n'allait jamais sans l'autre. Elle était de couleur hyacinthe, avec un tissu pour servir de bord à son extrémité, à l'entour du col. Le bord inférieur était alternativement orné d'une grenade couleur d'hyacinthe, pourpre ou écarlate, et d'une sonnette, et ainsi de suite pour former le tour. Calmet et Cunœus font cette tunique sans manches. Suivant le premier, elle était tout d'une pièce, sans coutures, avec un ornement autour du col semblable aux colliers égyptiens ou grecs. Cette tunique, si c'en était une, devait avoir quelque analogie avec la tunique romaine, à l'exception cependant que celle-ci, beaucoup plus ouverte par le haut, retombait sur le bras, ce que celle du grand prêtre ne pouvait faire. Le grand prêtre portait au-dessus de cette seconde tunique un ajustement appelé *éphod* (v. *Exode*, ch. XXVIII, v. 6), qui était tissu d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de fin lin retors. L'*éphod*, suivant Josèphe, avait la longueur d'une coudée ; il était à manches et ressemblait à une tunique raccourcie ou coupée. Deux sardoines enchâssées dans l'or et attachées sur les deux épaules servaient d'agrafes et portaient gravés les noms des douze fils de Jacob. L'*éphod* porté par les ministres inférieurs du temple était de lin.

ÉPHODE s. f. (é-fo-de — gr. *ephodos ;* de *epi*, sur, et de *odos*, voie). Rhétor. Syn. du mot INSINUATION.

ÉPHODI (PÉRIPOTH DURAN, dit), rabbin du XVe siècle. Il fut converti de force au christianisme, et revint au judaïsme quatre ans après. On a de lui : une *Lettre à Bonet*, d'Avignon, autre juif converti, où il se déchaîne contre Bonet et contre le christianisme ; *Cingulum pectoralis ; Opus éphod*, commentaire sur un verset de l'*Exode ;* enfin un *Commentaire* sur un traité de Maimonide.

ÉPHONSKIKA s. m. (é-fon-ski-ka). Ornith. Echassier du genre courlis, qui habite la Floride.

ÉPHORAT s. m. (é-fo-ra — rad. *éphore*). Antiq. gr. Charge, dignité, fonctions d'éphore.

ÉPHORE s. m. (é-fo-re — gr. *ephoros ;* de *ephoraô*, je veille ; formé de *epi*, sur, et de *oraô*, je vois). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats électifs établis à Sparte, pour contre-balancer l'autorité du roi et du sénat : *Agis, roi de Sparte, fut massacré par les* ÉPHORES, *comme aspirant à la tyrannie.* (Machiavel.)

— **Encycl.** A Sparte, on donnait le nom d'*éphores* à des magistrats institués, suivant les uns, par Lycurgue, suivant les autres, par le roi Théopompe, qui régnait cependant plus d'un siècle après. L'éphorat était une magistrature depuis longtemps connue de plusieurs peuples du Péloponèse, et notamment des Messéniens. Lycurgue, croyons-nous, trouva les *éphores* établis avant lui, et Théopompe leur accorda des prérogatives nouvelles, qu'eux-mêmes augmentèrent par des empiétements successifs. Tous les auteurs parlent de cette magistrature comme d'un frein mis à la puissance des rois et du sénat ; mais il est impossible de déterminer exactement jusqu'où s'étendait dans l'origine l'autorité des *éphores*. Les *éphores* étaient au nombre de cinq, élus tous les ans par le peuple, c'est-à-dire par la petite caste des Spartiates purs, qui seuls composaient la cité légale. On a comparé, avec quelque justesse, leurs fonctions à celles des tribuns du peuple, à Rome. On aurait pu ajouter qu'une partie de leurs attributions rappellent celles des censeurs. Leur surveillance s'étendait sur toute l'administration publique, sur les mœurs et sur la vie privée des citoyens. Ils jugeaient les causes civiles, punissaient avec sévérité les fautes qui blessaient directement les lois et les mœurs, prenaient soin de l'éducation de la jeunesse, contraignaient les magistrats à rendre compte de leur administration, suspendaient ceux d'entre eux qui violaient les lois, et pouvaient les condamner à l'amende ou à la prison. Leur autorité s'étendait jusque sur les rois, qu'ils pouvaient traduire en justice, et, quand le motif était moins grave, condamner à l'amende ou à la prison. C'étaient eux qui convoquaient l'assemblée générale, y recueillaient les suffrages, recevaient les ambassadeurs, levaient les troupes, expédiaient les ordres aux généraux, surveillaient leur conduite et pouvaient les rappeler, gardaient le trésor public, signaient les traités, réglaient les affaires intérieures des villes sujettes, etc. Un nouveau point de ressemblance avec les tribuns, c'est que leurs décisions, pour avoir force de loi, devaient être prises à l'unanimité ; l'opposition d'un seul neutralisait tout. L'éphorat fut aboli par Cléomène III, l'an 235 av. J.-C., lorsqu'il tenta de rétablir les institutions de Lycurgue. Il fit même massacrer tous les *éphores* qui étaient alors en charge.

ÉPHORE, historien et orateur grec, né à Cumes (Eolide) vers 363 av. J.-C., ou, suivant d'autres, vers 380, mort vers 330 ou 300. Il fut, avec Théopompe, un des élèves les plus distingués d'Isocrate, qui leur donna à tous deux le conseil d'abandonner l'éloquence pour l'histoire. Le même rhéteur, caractérisant l'esprit lourd d'Ephore, disait qu'il avait besoin de l'éperon, tandis que Théopompe avait besoin de la bride. On n'a pas d'autres détails sur la vie de cet historien, dont tous les ouvrages sont perdus. Il avait composé une *Histoire générale*, en 30 livres, depuis la conquête du Péloponèse par les Héraclides jusqu'au siége de Périnthe (341). Si nous nous en rapportons au témoignage de Diodore et de Plutarque, cette histoire était écrite dans un style des plus vulgaires, et Polybe dit, de son côté, que si Ephore réussissait quelquefois dans le récit des batailles navales, il ne savait pas raconter celles qui s'étaient livrées à terre, et ne possédait aucune connaissance de la tactique. Inférieur aux grands historiens de la Grèce en éloquence, Ephore leur est souvent supérieur en exactitude. Il cherche de bonne foi la vérité, et glisse rapidement sur la période fabuleuse des annales de la Grèce. Son ouvrage fut, dans la littérature grecque, le premier essai d'une histoire universelle. Il ne nous en reste que quelques fragments, qui ont été recueillis par Creuzer (Carlsruhe, 1835), et insérés par M. Müller dans ses *Fragmenta historicorum græcorum* (Paris, 1841, 1er vol.). Il avait composé, en outre, une *Description de Cyme ; Quinze livres de choses extraordinaires ; Sur les biens et les maux ; Sur la diction*, etc.

ÉPHORIQUE adj. (é-fo-ri-ke — rad. *éphore*). Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux éphores : *Dignité* ÉPHORIQUE.

ÉPHRADE s. m. (é-fra-de). Entom. Syn. de TRACHYPHÉE, genre d'insectes.

ÉPHRAÏM. Chef de l'une des douze tribus des Hébreux, deuxième fils de Joseph. Son nom vient du verbe hébreu *pharah*, qui signifie fructifier. Joseph, selon la *Genèse*, nomma ainsi son second fils, parce que Dieu, en le lui donnant, faisait croître ou fructifier sa famille. Au moment de la sortie d'Egypte, la tribu issue de lui était déjà assez nombreuse pour fournir 40,000 hommes en état de porter les armes. Plus tard, elle devint la rivale de Juda. La tribu d'*Ephraïm* occupait le territoire situé entre le Jourdain à l'E., la Méditerranée à l'O., la demi-tribu occidentale de Manassé au N., et les tribus de Dan et de Benjamin au S. Son territoire était un des plus fertiles et des plus populeux de toute la Judée. Ses villes principales étaient : Sichem, Samarie, les deux Bethoron, Silot, Galgala, Apollonie, sur les bords de la mer, Antipatris, Achélaüs. On donnait le nom de *montagnes d'Ephraïm* à la chaîne principale qui traversait cette tribu et celle de Benjamin. La forêt d'Ephraïm, dont il est souvent fait mention dans la Bible, et qui fut le théâtre de la mort d'Absalon, était située à l'orient du Jourdain, dans le territoire de Manassé, vis-à-vis du lac Tibériade. V. LÉVITE D'EPHRAÏM, poëme en prose de J. J. Rousseau.

ÉPHRAÏM DE NEVERS, capucin et missionnaire français, né à Auxerre, en 1645. Envoyé par ses supérieurs en mission dans le Pégu, il séjourna à Golconde, à Masulipatam, à Madras. A Saint-Thomé, le clergé portugais, jaloux des succès de ses prédications, le fit jeter en prison et envoyer à Goa, où l'inquisition le jugea comme hérétique. Son compagnon, le P. Zénon, qu'il avait laissé à Surate, accourut pour solliciter son élargissement, mais ne put rien obtenir. Alors Zénon, qui était doué d'une rare énergie, se mit à la tête d'un détachement de troupes anglaises, enleva le gouverneur de Saint-Thomé, et déclara qu'il ne le rendrait qu'en échange du P. Ephraïm. Malheureusement, le gouverneur parvint à s'évader. Plusieurs Français réclamèrent auprès du pape et de l'ambassade portugaise ; l'inquisition résista aux ordres du gouvernement et aux menaces d'Innocent X. Ephraïm s'étant échappé, les deux capucins allèrent se fixer à Madras. On ignore le reste de la vie d'Ephraïm ; on sait seulement que ses conseils aidèrent Delahaye à s'emparer de la ville de Saint-Thomé (1672).

ÉPHRAÏMITE s. et adj. (é-fra-i-mi-te). Géogr. anc. Membre de la tribu d'Ephraïm ; qui appartient à cette tribu ou à ses membres : *Les* EPHRAÏMITES. *Les femmes* ÉPHRAÏMITES. *Le lévite* ÉPHRAÏMITE.

ÉPHRATA, nom primitif de BETHLÉEM.

ÉPHREM (saint), célèbre théologien, Père de l'Eglise, né à Nisibis vers 320, dans cette partie de la Mésopotamie souvent comprise sous le nom de Syrie, mort en 379. Ses parents vivaient du produit de leur travail. A l'âge de dix-huit ans, il reçut le baptême et se retira bientôt après dans une solitude auprès d'Edesse, où il se livra aux austérités les plus extraordinaires. On raconte qu'il fut élu évêque d'une ville que les auteurs ne nomment pas, mais qu'il refusa avec humilité, et n'accepta le diaconat que sur les instances de saint Basile. Il avait composé en syriaque : des *Commentaires sur l'Ecriture*, des *Traités théologiques*, des *Discours*, etc.

Il nous reste quelques échantillons de l'éloquence pastorale d'Ephrem ; ses homélies ont un caractère de familiarité touchante et sont pleines d'une onction pénétrante. Parfois il s'échauffe et s'abandonne à sa vive imagination dans des peintures effroyables de l'enfer. Alors il s'interrompt. Des voix, parmi l'auditoire, lui demandent de poursuivre, et il ajoute un trait nouveau à ces effrayants tableaux. M. Villemain a donné quelques exemples de cette prédication dialoguée.

Les œuvres d'Ephrem ont été publiées à Rome (1589-1597), et l'édition la plus complète est celle de (1732-1746, 6 vol. in-fol.). L'Eglise honore ce saint le 9 juillet.

ÉPHREM, ÉPHRAIMIUS ou **EUPHRAMIUS**, patriarche d'Antioche, mort en 545 ou 546. Il était comte d'Orient sous l'empereur Justinien Ier, lorsque, ayant fait preuve d'une extrême charité dans divers désastres qui désolèrent Antioche, les habitants le choisirent pour successeur de leur patriarche, mort dans un tremblement de terre (527). Il montra, durant son administration, une charité inépuisable pour ses ouailles, un zèle infatigable contre les hérétiques, ce qui ne l'empêcha pas de devenir un peu hérétique lui-même, ayant condamné, par ordre de l'empereur, trois canons du concile de Chalcédoine. Tous les ouvrages d'Ephrem ont péri. Ils contenaient des lettres et une défense de saint Cyrille et du concile de Chalcédoine.

ÉPHREM ou **ÉPHRAEM**, chroniqueur byzantin, qui vivait au XVe siècle. Son père paraît avoir été patriarche à Constantinople jusqu'en 1404. Quant à lui, il ne nous est connu que par des écrits découverts par le cardinal Maï : *Liste des césars selon la chronologie ; Catalogue des patriarches de Byzance jusqu'en* 1423 *;* les *Césars depuis Caligula jusqu'à Michel VIII*, ouvrage publié en grec et en latin dans *Scriptorum veterum nova collectio*, de Maï (Rome, 1825-1838).

ÉPHREM ou **ÉPREM**, patriarche arménien, né à Sis en 1734, mort en 1784. Nommé évêque *in partibus* par le pape, à cause de son rare savoir, il fut élevé au patriarcat en 1771. Ephrem était très-instruit dans les lettres sacrées et profanes. On lui doit : *Explication des psaumes ; Recueil de poésies sacrées et profanes ; Règles de la versification arménienne ; Histoire chronologique des patriarches arméniens de Cilicie*, etc.

ÉPHRON, ville de l'ancienne Palestine, à l'O. du Jourdain, dans la demi-tribu orientale de Manassé, au N. du torrent de Jabok et près des frontières de la tribu de Gad. Judas Macchabée la prit d'assaut, y tua 25,000 hommes et réduisit en esclavage les femmes et les enfants.

EPHTALITES V. HUNS.

ÉPHYDATIE s. f. (é-fi-da-tî — du gr. *epi*, sur ; *hudor*, *hudatos*, eau). Zool. Syn. de SPONGILLE OU ÉPONGE D'EAU DOUCE : *Les* ÉPHYDATIES *sont bien certainement des spongiaires.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *éphydaties* constituent un genre de spongiaires d'eau douce, voisin des spongilles, avec lesquelles plusieurs auteurs les confondent. Elles ne sont pas molles au toucher, comme les éponges ; elles ont toujours, au contraire, quelque chose de rude. Dans leur jeune âge, elles tapissent les racines, les pierres ou les autres corps plongés dans l'eau des mares, des étangs, des canaux ou des rivières ; mais elles s'épaississent avec l'âge, se lobent ou se ramifient, et acquièrent un volume proportionné à la masse du liquide dans lequel elles se trouvent plongées. Leurs propagules sont souvent si nombreux qu'ils pénètrent toute la substance, et la mucosité y diminue alors notablement. Elles répandent une odeur de poisson dont l'intensité devient désagréable, et qui se communique aux doigts quand on les manie.

ÉPHYDATIE, nymphe qui, suivant la Fable, devint amoureuse d'Hylas, favori d'Hercule. Elle saisit le moment où il puisait de l'eau pour l'entraîner au fond de la source à laquelle elle présidait. V. HYLAS.

ÉPHYDRE s. m. (é-fi-dre — gr. *ephudron ;* de *epi*, sur, et de *hudor*, eau). Antiq. gr. Vase qui contenait l'eau que les juges athéniens distribuaient aux avocats pour mesurer le temps qui leur était accordé pour exposer et défendre leur cause.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des mouches, comprenant plus de vingt espèces, presque toutes européennes, qui vivent au voisinage des eaux.

ÉPHYDRIADE s. f. (é-fi-dri-a-de — gr. *ephudrias ;* de *epi*, sur, et de *hudor*, eau.) Mythol. gr. Nymphe des eaux. ‖ On dit aussi ÉPHYDRIDE.

ÉPHRA, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé. Patrie de Gédéon, qui y fit mettre à mort les quatre rois Horeb, Zeb, Zebu et Salmana.

ÉPHYRE s. f. (é-fi-re — de *Ephyra*, nom d'une nymphe). Entom. Genre de petits lépidoptères nocturnes de la tribu des phalènes, comprenant une dizaine d'espèces, qui vivent sur les arbres, dans le midi de l'Europe.

— Crust. Genre de décapodes macroures de la famille des salicoques, comprenant deux espèces, qui habitent la Méditerranée.

— Acal. Genre de médusaires peu connu : *Les* ÉPHYRES *se placent à côté des eudores et des euryales.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *éphyres* sont des lépidoptères nocturnes faciles à reconnaître, la plupart du moins, à une tache imprimée sur le milieu de chacune des ailes et qui imite parfaitement la lettre *O*. Les chenilles vivent sur les arbres des forêts. Elles se transforment en nymphes, non pas dans une coque ou dans la terre, comme les autres nocturnes, mais en plein air, comme les papillons de jour. La nymphe ou chrysalide est tronquée et presque coupée carrément du côté de la tête, tandis que la partie inférieure est conique et très-pointue ; elle est suspendue par la queue, et retenue en même temps au milieu du corps par un lien de soie, comme les nymphes des piérides. Ce genre comprend dix à douze espèces, toutes de petite taille, et presque exclusivement propres à l'Europe méridionale. Elles habitent de préférence les bois d'aunes et de bouleaux, et paraissent deux fois par an, en mai et en juillet.

ÉPHYRE, nom primitif de Corinthe.

ÉPI s. m. (é-pi. — Du latin *spica*, proprement pointe, d'où *spiculum*, dard, flèche. Comparez le persan *paykân*, lance, pique, dard, flèche, pointe de lance ; l'arménien *pkhin*, flèche ; le kymrique *picell*, dard, javelot ; l'irlandais *picidh*, pique, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, peut s'inférer de tout un groupe de termes semblables épars dans les langues aryennes. Ainsi, en sanscrit, *pêçi*, carreau de foudre, *pêçvara*, qui broie, qui pile ; *piçuna*, méchant, cruel ; en grec *pikros*, âpre, amer, cruel ; en lithuanien *peikti*, mépriser, blâmer, *paikas*, mauvais, méchant, *pikta*, méchanceté, *piktis*, le diable, etc. ; en armoricain *pika*, piquer, fouir, etc., etc. Il faut ajouter probablement, comme formations secondaires, l'anglo-saxon *feohtan*, scandinave *fikta*, ancien allemand *fehtan*, combattre. Les *Pictavi* ou *Pictones* gaulois et les *Picti* calédoniens n'étaient peut-être que des guerriers). Bot. Partie terminale de la tige du blé, et, en général, de toutes les graminées, portant, groupées autour d'un axe, les graines de la plante : *Un* ÉPI *long. Un* ÉPI *serré. Un* ÉPI *maigre. Un* ÉPI *de froment. Un* ÉPI *de seigle. Monter en* ÉPI. *Des* ÉPIS *jaunis par le soleil. Si j'avais dans mes Etats un génie capable de faire produire deux* ÉPIS *au lieu d'un, je le préférerais à tous les génies politiques du monde.* (Un souverain oriental.) *Qui nous apprendra par quelle mécanique ce grain de blé, que nous jetons en terre, se relève pour produire un tuyau chargé d'un* ÉPI ? (Volt.) *A l'époque où les céréales montrent leurs* ÉPIS, *elles ont généralement atteint la moitié de leur hauteur.* (M. de Dombasle.)

L'*épi* naissant mûrit de la faux respecté.
A. CHÉNIER.

De ses traits meurtriers, la grêle impitoyable
Bat les tristes *épis*, les brise, les accable.
ROSSET.

L'*épi*, sur les sillons mollement agité,
Jaunit, et prend l'éclat des beaux jours de l'été.
MICHAUD.

Près de la borne où chaque Etat commence,
Aucun *épi* n'est pur de sang humain.
BÉRANGER.

Ici s'étend la plaine, où, comme sur la grève,
La vague des *épis* s'abaisse et se relève.
LAMARTINE.

‖ Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites, sessiles sur un axe commun : *Les scilles ont les fleurs en* ÉPIS. (C. d'Orbigny.) ‖ *Epi simple*, Celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. ‖ *Epi composé*, Celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun. ‖ *Epi celtique*, Nom vulgaire de la valériane celtique. ‖ *Epi d'eau*, Nom vulgaire de quelques potamogétons. ‖ *Epi fleuri*, Nom vulgaire de l'épiaire germanique et de quelques espèces voisines, ainsi que de plusieurs ornithogales. ‖ *Epi de lait* ou *de la Vierge*, Nom vulgaire de l'ornithogale pyramidale. ‖ *Epi de nard*, Nom vulgaire du nard. ‖ *Epi du vent*, Nom vulgaire d'une espèce d'agrostide. ‖ *Epi sauvage*, Nom vulgaire de l'asaret d'Europe. ‖ *Epi trifolié*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

— Mèche de cheveux ou de poils qui poussent dans une direction contraire à celle des autres : *Avoir un* ÉPI *dans la barbe. Ce cheval a un* ÉPI *sur le front.* ‖ Petite mèche isolée de poils ou de cheveux : *Les Tartares n'ont que peu de barbe, et elle est par petits* ÉPIS, *comme celle des Chinois.* (Buff.)

— Blas. Meuble de l'écu représentant un épi de blé, d'orge ou de maïs.

— Archit. hydraul. Ouvrage de maçonnerie, de charpente ou de fascines, qu'on établit au bord d'une rivière, et qui s'étend en long ou en biais, pour diriger le cours de l'eau. ‖ *Epi de bordage*, Celui qui suit la direction de l'eau.

— Constr. Crochet de fer qu'on place sur un mur d'appui, pour empêcher qu'on ne l'escalade. ‖ Assemblage de chevrons et de liens autour d'un poinçon qui couronne une tourelle, un moulin ou une autre construction du même genre. ‖ Extrémité supérieure du poinçon de l'épi ; décoration de cette partie.

— Astron. *Epi de la Vierge*, Etoile de première grandeur, dans la constellation de la Vierge.

— Techn. *Epi de diamants*, Assemblage de diamants montés en forme d'épi.

— Chir. Espèce de bandage dont les tours entrecroisés ressemblent quelque peu à un épi d'orge. ‖ On l'appelle aussi SPICA.

— Hist. nat. *Epi de blé*, Production fossile, regardée par les uns comme une tête d'encrine à panache, par les autres comme un épi de graminée.

— **Épithètes.** Blond, doré, jaunissant, mûr, chargé, gonflé, superbe, magnifique, riche, fécond, abondant, nourricier, long, pliant, courbé, ondoyant, balancé, incliné, riant, flottant, humble, vert, verdoyant, précoce, hâtif, tardif, paresseux, languissant, maigre, vide, desséché, mourant.

— **Encycl.** Bot. L'*épi* des botanistes est une réunion de fleurs sessiles qui naissent le long d'un axe souvent accompagnées chacune d'une bractée ; le plantain en présente l'exemple le plus caractéristique. L'*épi* se distingue de la grappe en ce que celle-ci a les fleurs visiblement pédonculées. Quand nous disons que les fleurs de l'*épi* sont sessiles, il ne faut pas croire qu'elles soient complétement dépourvues de pédoncule. Seulement celui-ci est si court qu'on peut le considérer comme nul. Mais comme un pédoncule peut présenter des degrés fort différents de longueur, il s'ensuit qu'on ne saurait établir de ligne de démarcation bien tranchée entre l'*épi* et la grappe. Sous le rapport de la forme géométrique, l'*épi* peut être cylindrique, conique, ovoïde ou globuleux. Il peut encore être lâche ou compacte, et, lorsque les points d'insertion des fleurs sont tellement rapprochés qu'elles se reportent les unes sur les autres, à peu près comme les tuiles d'un toit, on dit que l'*épi* est imbriqué.

On donne le nom d'épillet à l'inflorescence dans laquelle les fleurs sont insérées, non plus sur la tige même, mais sur un rameau de la tige. L'épillet est dit uniflore, bi, tri ou multiflore, suivant qu'il renferme une, deux, trois ou plusieurs fleurs ; c'est l'inflorescence qui caractérise la plupart des graminées. L'épillet uniflore peut être comparé à une fleur terminale et solitaire, tandis que l'épillet multiflore des graminées est ce qu'on appelle *épi* dans les autres plantes. L'*épi* des graminées est donc une réunion d'épillets attachés à un axe commun ; c'est, pour ainsi dire, un *épi* sur l'*épi*.

L'axe qui constitue la partie principale de l'*épi* est tantôt arrondi dans ses contours, tantôt comprimé ou anguleux ; quant à sa direction, il peut être droit ou flexueux. On peut rapporter à l'*épi* les inflorescences appelées *chaton* et *spadice*.

— **Construct.** On donne le nom d'*épi* à l'assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal. On distingue les combles à un, à deux ou à plusieurs *épis*. Pour fixer les chevrons dans le poinçon, on est obligé de donner à celui-ci une grande hauteur, afin de lui conserver une résistance suffisante, malgré les mortaises dont il est quelquefois criblé ; ordinairement il dépasse le dessus du faîtage, ce qui le rend apparent à l'extérieur, d'où est venu le nom d'*épi*. De nos jours, on a renoncé aux *épis* à cause des nombreux inconvénients qu'ils présentent, mais on en voit encore des traces dans les constructions du moyen âge et de la renaissance. L'extrémité des poinçons était alors mise à l'abri des intempéries à l'aide de pots en terre cuite ou de lames de plomb ; les constructeurs du moyen âge se plaisaient à donner à ces pots des formes particulières, à les découper et à les ornementer suivant le style de l'édifice sur lequel ils devaient être placés. On distingue les *épis* en terre cuite, les *épis* en plomb et les épis en zinc. Les premiers furent employés au moyen âge pour la décoration des églises gothiques. On en établissait en terre vernissée auxquels on donna des formes plus riches et plus découpées à mesure que l'architecture faisait des progrès ; enfin on en arriva à attribuer à ces accessoires une importance telle qu'il se créa une grande quantité de fabriques pour produire ces objets et exploiter ce nouveau motif de décoration. Les *épis* en terre vernissée ne furent guère employés que du XIIIe au XVIe siècle ; à partir de cette époque, on voit apparaître les *épis* en faïence, c'est-à-dire en terre émaillée. Les fabriques de la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux, se rendirent célèbres par la beauté de leurs produits ; le château de Saint-Christophe-le-Jajolet (Orne) possède encore un des plus remarquables spécimens de ces *épis* normands : il se compose de quatre parties qui s'emboîtent l'une dans l'autre ; le dessin et la coloration en font un chef-d'œuvre d'art ; c'est un mélange harmonieux de têtes, de fleurs et de feuilles, surmonté d'une espèce de pomme de pin sur laquelle est placé un oiseau les ailes à demi déployées. Le plomb se prêtant mieux que la terre cuite à l'exécution de ces décorations, et présentant en même temps plus de solidité et de durée, on l'employait partout où l'on exécutait les couvertures en métal ou en ardoise. Les *épis* en plomb furent d'abord faits avec des feuilles que l'on contournait et que l'on repoussait à la main. La malléabilité de ce métal permettait de détacher des folioles et des boutons qui produisaient le plus bel effet. A partir du XVe siècle, on commence à mêler le plomb coulé au plomb repoussé ; à l'aide des deux procédés de fabrication, on arriva à produire des *épis* dont les silhouettes sont très-heureuses et se découpent sur le ciel, de manière à laisser aux masses principales leur importance. Sous la Renaissance, la plomberie fit des progrès tels que les monuments et les édifices privés purent être enrichis de crêtes et d'*épis* en plomb repoussé, composés de fruits, de feuillages, de chapiteaux et même de figures. Parmi les *épis* de ce genre qui existent encore de nos jours, on peut citer ceux des châteaux d'Amboise, de Chenonceaux, du palais de justice à Rouen, de la cathédrale d'Amiens et de la chapelle absidiale de Notre-Dame de Rouen. A la fin

du XVIe siècle, la forme donnée à ces ornements perdit son caractère particulier; on en fit des vases, des colonnettes, des chimères attachées à des balustres. A mesure que l'on se rapproche du XVIIe siècle, l'art de la plomberie va s'altérant, bien que sous Louis XIV on ait encore exécuté d'assez beaux ouvrages en ce genre. De nos jours, le plomb repoussé et même coulé coûtant beaucoup trop cher, le zinc a remplacé dans un grand nombre de circonstances les décorations que l'on faisait avec ce métal. La facilité avec laquelle on travaille le zinc, on le découpe et on le coule, ainsi que la résistance qu'il présente aux intempéries, l'ont fait adopter, tant pour faire des couvertures, des crêtes, etc., que pour exécuter des *épis*, dont les découpures rivalisent pour la finesse de l'exécution, avec celles du moyen âge et de la renaissance.

On nomme encore *épis* des constructions en fascinages ou en pierres sèches que l'on établit pour redresser et défendre les rives des fleuves, ou pour provoquer les alluvions en diminuant l'agitation de la mer et la vitesse des courants. Les *épis* que l'on a employés, pendant des siècles, pour défendre les rives du Rhin, ont été exécutés suivant deux systèmes différents: les premiers étaient des revêtements en fascinages qui se prolongeaient parallèlement à la rive, les autres étaient placés en saillie. Les *épis* du premier système, qu'on appelait *épis de bordage*, étaient construits avec de longues fascines de saules, disposées par couches successives et reliées à la rive par des enracinements. Les *épis* saillants étaient exécutés de la même manière, mais ils avaient un grand empatement, à leur extrémité surtout, pour pouvoir résister aux remous. On a renoncé sur le Rhin à l'emploi des *épis* en fascinages, et on leur a substitué de simples enrochements à pierres perdues. Pour exécuter ce nouveau genre d'*épi*, on forme un premier enrochement à une certaine distance de la berge, et on le dispose de façon que le pied de sa surface extérieure soit celui du talus qu'on veut former. Entre ce premier bourrelet et la rive attaquée, on rapporte des remblais en terre ou en gravier et on arrose à peu près l'enrochement. Sur ce remblai en terre ou en gravier on forme un second enrochement, puis un remblai, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on arrive au sommet de la rive. Par ce moyen, on forme une puissante berge artificielle, en employant le moins de pieux possible; mais il faut pour cela que la vitesse de l'eau soit assez faible au moment où l'on exécute les travaux pour ne pas entraîner les remblais faits dans l'eau. Il faut donner aux talus des enrochements au moins 2 de base pour 1 de hauteur, car plus le talus est allongé, moins les affouillements sont à craindre; c'est en partie par ce motif que ces *épis* résistent mieux que les *épis* à parois presque verticales; mais ce qui surtout les rend préférables, c'est que si un affouillement se déclare au pied d'un enrochement, les moellons en y tombant empêchent qu'il ne se continue. Les *épis* que l'on établit sur le bord de la mer arrêtent les alluvions pour former une plage artificielle, tout en conservant les plages anciennes; on les établit normalement au rivage ou au courant, afin de les ralentir. Les *épis* diffèrent par leur destination, leurs dimensions et la nature des matériaux employés dans leur construction; on les divise en *épis* noyés et en *épis* découverts: les premiers sont couverts par la marée montante, les seconds sont toujours à découvert et forment une espèce de jetée permanente que les alluvions viennent bientôt envelopper.

— Blas. En armoiries, l'*épi* est un meuble de l'écu assez fréquent. Il paraît ordinairement en pal. Ce peut être, soit un *épi* de blé, soit un *épi* d'orge, ou même de maïs et de mil. Dans ces différents cas, il faut toujours avoir soin d'énoncer l'espèce en blasonnant.

Nous citerons ici quelques-unes des familles qui portent un ou plusieurs *épis* sur leurs écus: **Grenier**, en Normandie: de gueules, à trois *épis* de blé d'or, au chef cousu du premier, chargé de trois étoiles du second. — **Dufort**, originaire du Limousin: d'azur, à trois *épis* de blé d'or, tigés et feuillés du même; celui du milieu mouvant d'un monticule aussi d'or posé à la pointe de l'écu; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur. — **Tussel**, dans l'Orléanais: d'azur, à trois *épis* de blé d'or mouvants d'un croissant d'argent. — **Rossignol**, dans l'Orléanais: d'azur, à trois *épis* d'or surmontés d'un lion de gueules. — **Auzolles**, en Auvergne: d'azur, à trois *épis* d'or, sommés de trois besants du même. — **Geoffroy des Marets**, dans l'Ile-de-France: d'azur, à trois *épis* de blé d'or, rangés en trois pals, naissant d'une champagne d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. — **Piolenc**, en Provence: de gueules, à six *épis* de blé d'or, posés trois, deux et un, à la bordure engrêlée du même. — **Panisse**, dans le Comtat-Venaissain: d'azur, à douze *épis* de millet, recourbés et posés six, quatre, deux; *alias*: d'azur, à la bande de pourpre, accompagnée de six *épis* d'or rangés en ordre. — **Riou de Brambuan**, en Bretagne: d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Bourderel**: d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Boisset**: d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Plan**, dans l'Orléanais: d'azur, à deux *épis* de blé d'argent, la pointe en bas. — **Loubert**, en Normandie: de sable, à trois *épis* de blé d'or. — **Orgemont**, dans l'Ile-de-France: d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Boullenc**, en Normandie: d'azur, à trois *épis* feuillés d'or. — **Boesset**, dans l'Orléanais: d'azur, à trois *épis* d'orge d'or. — **Vissaguet**, en Auvergne: de sable à trois *épis* de blé. — **Ségla**, en Guyenne et Gascogne: d'argent à trois *épis* de seigle d'or, liés ensemble du même. — **Tance**, en Champagne: d'azur, à trois *épis* d'or. — **Landroul**, en Bourgogne: d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **La Seiglière**, dans l'Ile-de-France: d'azur, à trois *épis* de seigle d'or. — **Espiart de Vernot**, en Bourgogne: d'azur, à trois *épis* de blé d'or. — **Grignols**, en Auvergne: d'azur, à une tige de trois *épis* d'or entrelacés. — **Millière**, en Bourgogne: d'azur, à trois *épis* de millet d'or. — **Des Pontis**, dans l'Ile-de-France: d'azur, à trois *épis* de blé d'or en pal. — **Prisye**, en Nivernais: de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail.

Brives-la-Gaillarde, en Limousin: d'azur, à neuf *épis* de blé, disposés en trois fleurs de lis d'or, posées deux et une. — **Crespy-en-Laonnais**: de gueules, à trois *épis* de blé d'or, posés en pal et en sautoir; au chef cousu de France.

— Hist. *Ordre de l'épi.* V. HERMINE (ordre de l').

ÉPIAGE s. m. (é-pi-a-je — rad. *épier*). Bot. Agric. Développement de l'épi dans les céréales; époque à laquelle s'opère ce développement: *L'*ÉPIAGE *du blé.* ‖ On dit plus rarement ÉPIAISON et ÉPIATION.

— **Encycl.** Ce phénomène est un des plus importants dans la vie des céréales; les conditions dans lesquelles il s'accomplit influent beaucoup sur les récoltes. La hauteur de l'épi dépend de l'état dans lequel se trouve la terre lorsque le chaume sort de la racine. Si le sol est trop sec, surtout dans les terres fortes, le collet des racines est comprimé, ce qui nuit à l'évolution régulière du chaume. S'il est humide et la température élevée, le chaume est fort, bien nourri, et l'épi s'en ressentira. Cette observation, qui est certaine, prend surtout un caractère frappant d'évidence par les temps chauds et lourds, lorsque l'atmosphère est surchargée d'électricité. Toutes les fois que le chaume est maigre et fluet, l'épi le sera encore davantage, à moins qu'une circonstance heureuse, telle qu'une pluie tombée en temps opportun, ne vienne rafraîchir, raviver la plante, en activant sa végétation. Il arrive souvent que l'épi prend beaucoup de consistance, que les grains s'aoûtent; mais il est rare que le chaume et l'épi se trouvent alors dans une proportion convenable; ce dernier étant relativement trop pesant, pour peu qu'il soit fouetté par le vent ou par la pluie, fait plier le chaume; la plante entière se couche, et, s'il survient des orages successifs, le grain se détériore. On prévient cet inconvénient en faisant des semailles plus claires. L'époque de la production de l'épi varie suivant les espèces ou les variétés de céréales; le seigle montre les siens une dizaine de jours avant le froment, ce qui permet de les enlever facilement, si l'on tient à avoir un blé parfaitement pur. Cette époque est également modifiée par celle du semis, par la nature du sol, le climat, l'exposition, la température de l'année, etc.

ÉPIAIRE s. f. (é-pi-è-re — rad. *épi*). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, appelé aussi STACHYDE.

— **Encycl.** Les *épiaires* ou stachydes sont des plantes herbacées à tige carrée, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, souvent groupées en faux verticilles. Elles sont répandues dans toute l'Europe; quelques unes se trouvent dans les bois, les lieux couverts, humides ou marécageux; d'autres sur les collines ou les montagnes alpines; d'autres encore dans les champs, les prés, les terrains secs ou pierreux, au bord des chemins, etc. Généralement d'un aspect rustique, couvertes de longs poils blancs ou grisâtres, les *épiaires* exhalent, quand on les froisse, une odeur très-forte, souvent désagréable. Elles sont peu recherchées par les bestiaux, et abandonnées aujourd'hui en médecine, bien qu'on les ait regardées autrefois comme emménagogues et fébrifuges. Quelques espèces sont assez élégantes pour mériter d'être cultivées comme végétaux d'ornement. L'*épiaire des marais* a un habitat suffisamment indiqué par son nom spécifique. Ses racines épaisses et charnues sont alimentaires; on en retire aussi une fécule amylacée. Les porcs en sont très-friands et fouillent le sol pour les déterrer. L'*épiaire des bois* est répandue jusque dans le nord; on en obtient une couleur jaune assez belle, et ses fibres corticales donnent, par le rouissage, une filasse qui peut soutenir la comparaison avec celle du chanvre. L'*épiaire d'Allemagne* est une fort jolie plante, à laquelle la beauté de sa floraison a valu le nom populaire d'*épi fleuri*. On peut citer encore sous ce rapport les *épiaires laineuse*, *crétoise*, *épineuse*, mais surtout l'*épiaire écarlate*. Plusieurs de ces plantes sont vulgairement appelées *crapaudines*, parce qu'on croit qu'elles attirent les crapauds par leur odeur. Dans beaucoup de localités où elles sont abondantes, on les ramasse avec soin pour faire de la litière et augmenter la masse des fumiers.

ÉPIAL s. m. (é-pi-al). Anat. Nom de l'une des pièces de la vertèbre primitive.

ÉPIALE adj. f. (é-pi-a-le — gr. *épialos*. Il est à remarquer que ce mot grec touche de près à *Epialès*, *Ephialtès*, Ephialte, le démon du cauchemar. La fièvre, en effet, était considérée comme produite par un mauvais esprit. Ainsi le lithuanien *drugis*, fièvre, et surtout frisson fébrile, est le corrélatif exact du sanscrit *druh*, démon indien mâle ou femelle, en kymrique *drwg*. L'ancien allemand *rits*, fièvre, désignait un esprit qui chevauchait sur le malade. Les Indiens se figuraient la fièvre comme un démon à trois pieds, *tripâd*, ou à trois têtes, *triçiras*, par allusion sans doute aux trois périodes de frisson, de chaleur et de sueur, ainsi que nous l'explique Wilson dans son *Dictionnaire*). Pathol. Se dit d'une espèce de fièvre qu'on nomme plus communément FIÈVRE ALGIDE.

ÉPIALTE s. m. (é-pi-al-te — du gr. *épialtês*, cauchemar). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant trois espèces, qui vivent dans les mers du Chili.

ÉPIAN s. m. (é-pi-an). Pathol. Nom d'une maladie de la peau connue aussi sous le nom de *yaws* et de *pian*. V. PIAN.

ÉPIANDRIE s. f. (é-pi-an-drî — du gr. *epi*, sur; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Syn. de LAMPROCARYE.

ÉPIBADE s. f. (é-pi-ba-de — gr. *epibas*; de *epi*, sur, et *bainô*, je marche). Mar. anc. Navire que les Grecs et les Romains employaient au transport des voyageurs. ‖ On dit aussi ÉPIBATÉGE.

ÉPIBATE s. m. (é-pi-ba-te — gr. *epibatês*; de *epi*, sur, et *bainô*, je marche). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à leurs soldats de marine, qui formaient un corps de troupes tout à fait spécial, et n'étaient employés qu'à bord des vaisseaux.

ÉPIBATÉRIE s. f. (é-pi-ba-té-rî — du gr. *epi*, sur; *bainô*, je marche). Bot. Section du genre cocculus.

ÉPIBATÉRIEN adj. (é-pi-ba-té-ri-ain — gr. *epibaterios*; de *epibainô*, je m'embarque). Mythol. gr. Epithète d'Apollon, à qui Diomède, que le dieu avait fait échapper à la tempête en montant sur son navire, avait élevé un autel à Trézène: *Apollon* ÉPIBATÉRIEN.

ÉPIBDA s. f. (é-pi-bda). Chronol. Quatrième jour des apaturies suivant les uns, ou, suivant d'autres Premier jour de l'année, ou, d'après une troisième version, Lendemain des noces ou d'une fête.

ÉPIBDELLE s. f. (é-pi-bdè-le — du gr. *epi*, sur; *bdallô*, je suce). Annél. Genre d'hirudinées formé aux dépens des sangsues.

ÉPIBÉMIEN adj. m. (é-pi-bé-mi-ain — gr. *epibêmios*; de *epibainô*, je m'embarque). Mythol. gr. Surnom de Jupiter, adoré dans l'île de Siphno.

ÉPIBLASTE s. m. (é-pi-bla-ste — du gr. *epi*, sur; *blastos*, germe). Bot. Appendice antérieur du blaste de quelques graminées.

ÉPIBLASTÈSE s. f. (é-pi-bla-stè-ze — gr. *epiblastêsis*, pousse de bourgeon; de *epi*, sur, et *blastos*, germe). Bot. Accroissement du milieu qui contient les corpuscules reproducteurs, dû au développement de ces corpuscules eux-mêmes.

ÉPIBLASTÉTIQUE adj. (é-pi-bla-sté-ti-ke — rad. *épiblastèse*). Bot. Qui a le caractère de l'épiblastèse: *Accroissement* ÉPIBLASTÉTIQUE.

ÉPIBLÈME s. m. (é-pi-blè-me — du gr. *epiblêma*, appendice). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des néottiées, dont l'unique espèce habite le sud de l'Australie.

ÉPIBULE s. m. (é-pi-bu-le — du gr. *epiboulos*, trompeur). Ichthyol. Nom scientifique des poissons du genre filou.

ÉPIBULIE s. f. (é-pi-bu-lî — en gr. *epiboulos*, trompeur). Acal. Genre d'acalèphes de la famille des physophorées, dont l'espèce type habite la Méditerranée, et que plusieurs auteurs réunissent au genre rhizophyse.

ÉPICALIE s. f. (é-pi-ka-lî — du gr. *epi*, sur; *kalos*, beau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant quelques espèces des régions chaudes du nouveau monde, et dont l'espèce type habite la Bolivie.

ÉPICALLE s. f. (é-pi-ka-le — du gr. *epi*, sur; *kallos*, beauté). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

ÉPICALYCIE s. f. (é-pi-ka-li-sî — du gr. *epi*, sur; *kalux*, calice). Bot. Classe de plantes dont les étamines s'insèrent sur le calice.

ÉPICAMPE s. f. (é-pi-kan-pe — du gr. *epikamptos*, courbé). Bot. Genre de graminées formé aux dépens du genre cinna.

ÉPICAMPTE s. m. (é-pi-kan-pte — du gr. *epicamptos*, courbé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, dont l'espèce unique habite Java.

ÉPICANTHIS s. m. (é-pi-kan-tiss — du gr. *epi*, sur; *kanthos*, coin de l'œil). Pathol. Affection congénitale qui consiste en un repli cutané, situé au grand angle de l'œil, au devant de la caroncule lacrymale, et pouvant masquer une partie du globe oculaire.

— **Encycl.** Cette maladie peu fréquente paraît avoir été décrite pour la première fois en 1828 par le docteur allemand Shon. Le nom d'*épicanthis* lui a été donné par Ammon. Sichel a publié à ce sujet un travail assez complet dans le vingtième volume des *Annales d'oculistique*. L'*épicanthis* est constitué par un repli de la peau, présentant deux faces, deux bords et deux extrémités. Celles-ci se continuent, l'une avec la paupière supérieure, l'autre avec la paupière inférieure. Des deux bords, l'un est libre, tourné en dehors sous forme de croissant, l'autre est adhérent et fait suite à la peau de la racine du nez; une des faces regarde en avant, l'autre en arrière. A un degré peu prononcé, l'*épicanthis* n'est guère apparent et peut passer inaperçu pour beaucoup de personnes; mais, si le repli cutané est plus développé, il couvre tout le grand angle de l'œil, les deux points lacrymaux et forme une espèce de cul-de-sac où viennent se collectionner les larmes, du mucus, de la matière sébacée, qui se décomposent et produisent une inflammation ou des excoriations. Dans un troisième degré, l'*épicanthis* couvre une partie du globe de l'œil et peut s'avancer jusqu'au niveau de la cornée. La vision se trouve alors considérablement gênée, et, lorsque le malade regarde de côté, elle se fait par un seul œil, car l'autre vient se cacher derrière l'*épicanthis*. Dans le troisième degré, les paupières sont notablement gênées dans leurs mouvements; elles perdent même une partie de leur mobilité, par suite de leur union intime avec le repli cutané. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en pinçant la peau de la racine du nez, l'*épicanthis* se déplisse et disparaît. Cette affection est congénitale, et, par cela même, il est impossible de lui assigner une cause quelconque. M. Sichel cite un cas très-curieux d'hérédité: c'était un père de famille qui, atteint d'un *épicanthis* congénital double, donna le jour à cinq fils et une fille, tous affectés du même vice de conformation. L'un des fils eut une fille qui en fut également atteinte. M. Sichel pense que l'*épicanthis* coïncide toujours avec un aplatissement et un élargissement de la base du nez; aussi les individus de race mongole semblent y être plus particulièrement disposés.

— *Traitement.* L'*épicanthis* du premier et du second degré, quand ils se montrent dans l'enfance, peuvent disparaître d'eux-mêmes par les progrès de l'âge. Quant à celui du troisième degré, il nécessite une opération chirurgicale qu'il faut se hâter de pratiquer, afin d'éviter des complications qui pourraient survenir, telles que l'entropion et le strabisme. Si l'*épicanthis* est unilatéral, il suffit, pour le guérir, d'exciser avec des ciseaux courbes tout le repli cutané qui le forme, et de faire ensuite un pansement ordinaire. Dans les cas d'*épicanthis* double, on excise, au niveau de la base du nez, une portion de peau ellipsoïde ou ovalaire, correspondant par son étendue à la saillie des deux *épicanthis*. On réunit ensuite les lèvres de la plaie au moyen d'une suture. Cette opération suffit ordinairement pour faire disparaître non-seulement le double *épicanthis*, mais encore le ptosis et l'entropion concomitants.

ÉPICARDIATOPIE s. f. (é-pi-kar-di-a-to-pî — du gr. *epi*, sur; *kardia*, cœur; *topos*, lieu). Méd. Situation du cœur placé plus haut qu'à l'ordinaire.

ÉPICARIDES s. m. pl. (é-pi-ka-ri-de — du gr. *epi*, sur; *karis*, squille). Crust. Famille de crustacés isopodes, vivant en parasites sur le corps d'autres crustacés.

— **Encycl.** Cette petite famille de crustacés isopodes semble établir le passage entre les édriophthalmes et les crustacés suceurs. Les *épicarides* ont le corps généralement large et aplati; les antennes très-courtes; la bouche munie de pattes-mâchoires lamelleuses et de mandibules non palpifères, toutes ces parties paraissant conformées pour la succion aussi bien que pour la division des aliments solides; les pattes très-courtes, crochues et peu propres à la marche. Les *bopyres* et les *iones*, seuls genres qui composent cette famille, sont des animaux entièrement parasites, qui vivent fixés sur le corps d'autres crustacés, les premiers sur les palémons, les seconds sur les callianasses. Les individus femelles grandissent beaucoup et semblent se déformer avec l'âge; les mâles restent très-petits et ressemblent beaucoup plus aux isopodes ordinaires.

ÉPICARPANTHE adj. (é-pi-kar-pan-te — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit; *anthos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont supportées par l'ovaire.

ÉPICARPE s. m. (é-pi-kar-pe — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit). Bot. Enveloppe extérieure du fruit.

— Méd. Autrefois, Topique que l'on appliquait sur le poignet, à l'endroit du pouls, et auquel on attribuait des propriétés fébrifuges. ‖ Aujourd'hui, Ecusson appliqué sur le corps.

ÉPICARPIÉ, ÉE adj. (é-pi-kar-pi-é — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit). Bot. Qui est porté par le fruit: *Calice* ÉPICARPIÉ.

ÉPICARPIQUE adj. (é-pi-kar-pi-ke — rad. *épicarpe*). Bot. Qui appartient à l'épicarpe.

ÉPICARPURE s. m. (é-pi-kar-pu-re — du gr. *epi*, sur; *karpos*, fruit; *oura*, queue). Bot.

Genre d'arbres, de la famille des morées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉPICAULE adj. (é-pi-kô-le — du gr. *epi*, sur; *kaulos*, tige). Hist. nat. Qui croît ou qui vit sur les tiges des plantes.

ÉPICAULIS s. m. (é-pi-kô-liss — du gr. *epi*, sur; *kaulos*, pointe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant quatre ou cinq espèces, qui habitent le Brésil. ‖ On dit aussi ÉPICAULIDE s. f.

ÉPICAUME s. m. (é-pi-kô-me — gr. *epikauma*; de *epi*, sur; *kaiô*, je brûle). Pathol. Phlyctène sur la cornée transparente.

ÉPICAUSTÈRE s. m. (é-pi-kô-stè-re — lat. *epicausterium*; du gr. *epi*, sur, et *kaiô*, je brûle). Antiq. Lieu où l'on se frottait, devant le feu, avec certains parfums de nature grasse. ‖ L'existence de ce mot est douteuse.

ÉPICAUTE s. m. (é-pi-kô-te — du gr. *epi*, sur; *kaiô*, je brûle). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des vésicants, formé aux dépens des cantharides, et comprenant une centaine d'espèces, répandues sur tout le globe.

ÉPICE, s. f. (é-pi-se — lat. *species*, proprement *espèce*. Suivant M. Littré, *species* désignait déjà en latin les aromates, c'est-à-dire les espèces par excellence, et, finalement, dans les langues romanes, le sens s'en est particularisé dans les *épices*. Semblablement, dit-il, l'apothicaire, nommant ses drogues *species*, non pas des drogues en général, mais des drogues particulières et *spéciales*, l'Italien nomme l'apothicaire *speziale*. Disons toutefois que l'opinion du savant Max Müller diffère ici par une nuance de celle de M. Littré. L'illustre professeur d'outre-Manche dit, en effet, qu'*épicier* est le nom donné dans le principe à celui qui vendait des drogues. On appelait, avec un certain air de science, les différents genres de drogues que le droguiste avait à vendre, *species*. En français, le mot *species*, qui avait donné régulièrement *espèce*, prit une nouvelle forme pour exprimer les drogues, et devint *épices*, en anglais *spices*, et en allemand *spezereien*. De là aussi le célèbre pain d'*épices*, et enfin l'*épicier*. Ainsi, M. Littré rattache directement l'acception d'*épices* au sens d'espèces, tandis que Max Müller la fait plutôt dériver de celui de drogues. Le docteur Favrot, discutant l'étymologie indiquée par M. Littré, prétend que le mot *épice* provient de l'arabe *ebizeri*, marchandises. Suivant lui, on disait les marchandises ou *épices* de l'Inde, et ce ne serait que par une corruption de mots que l'on aurait confondu en italien les apothicaires avec les épiciers. Mais cette dérivation repose sur une rencontre simplement fortuite, et cette opinion, qui n'est que spécieuse, n'a aucune valeur grammaticale). Substance végétale, d'une odeur aromatique ou d'une saveur piquante, dont on se sert pour rehausser le goût des aliments: *Les* ÉPICES *relèvent la bonne chère*. (Balz.) *La découverte du nouveau monde, non-seulement a augmenté nos productions, mais elle a fourni des* ÉPICES *bien supérieures aux* ÉPICES *anciennes*. (De Cussy.)

— *Épice blanche* ou *Petite épice*, Nom qu'on donnait autrefois au gingembre. ‖ *Quatre épices*, Mélange de girofle, de muscade, de poivre noir et de cannelle ou de gingembre, dont on se sert dans la cuisine.

— *Pain d'épice*, Sorte de pain fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices: *Un marchand, un fabricant de* PAIN D'ÉPICE. *Un bonhomme en* PAIN D'ÉPICE. *La foire au* PAIN D'ÉPICE. *La farine de blé sert quelquefois pour la confection du* PAIN D'ÉPICE *commun*. (P. Vinçard.) ‖ Couleur brune particulière au pain d'épice: *Il avait des cheveux plats, gras et noirs, un visage de* PAIN D'ÉPICE, *une voix de buffle, un regard de chat-huant*. (J.-J. Rouss.)

— Pl. Se disait autrefois pour Dragées, confitures: *A la fin du repas, on apporta le vin et les* ÉPICES. (Acad.)

— Prat. Nom qu'on donnait anciennement aux honoraires dus aux juges pour le jugement d'un procès par écrit, honoraires qui consistèrent d'abord en bonbons et confitures: *Ce fut un grand procès, il y eut plus de deux cents écus d'*ÉPICES. (Acad.) *Celui qui gagnait un procès payait les* ÉPICES, *c'est-à-dire des confitures et des bonbons*. (Fonten.)

— **Encycl.** Comm. Autrefois on désignait sous le nom d'*épices* toutes les drogues exotiques en général, et on donnait le nom d'épiciers à ceux qui les vendaient; aujourd'hui le commerce de l'épicerie comprend, non plus les substances médicamenteuses, mais les articles de consommation d'un usage journalier dans l'économie domestique, et on réserve le nom d'*épices* à certains produits végétaux doués d'une odeur aromatique, d'une saveur piquante et énergique, qui entrent souvent dans la préparation des aliments pour en rehausser la saveur et leur donner des propriétés excitantes. Ces substances sont également employées par la thérapeutique; elles font partie des médicaments stimulants, appelés souvent aussi aromates. Fournies, pour la plupart, par des plantes des familles des amomées, des laurinées, des myrtacées, des myristacées et des pipéritées, leur action se porte principalement sur le tube digestif. Ces plantes viennent presque toutes de l'Asie, des îles océaniennes et des parties intertropicales de l'Amérique. Les plus usitées sont: les amomes, le bétel, la cannelle, les cardamomes, le cubèbe, le curcuma, le galanga, le gingembre, le ginseng, le girofle, le laurier, le macis, la muscade, les piments divers, le poivre, les zédoaires. On appelle encore parfois les *épices*, différentes drogues indigènes qui rentrent dans la classe des *stimulants carminatifs*; telles sont les *épices* exotiques, dites *stimulants excitants*; les plus connues sont presque toutes des semences d'ombellifères: d'ammi, d'aneth, d'angélique, d'anis, de badiane, de carvi, de coriandre, de cumin, de daucus, d'impératoire, de livèche, de meum, de peucédane, de fenouil, etc.

L'usage des *épices* nous est venu des pays orientaux, où il est très-répandu; pendant longtemps, le prix en fut très-élevé. La rareté de ces produits de l'Orient en faisait un objet de luxe. On cite un abbé de Saint-Gilles qui chercha à se rendre favorable le roi Louis VII, auquel il adressait une demande, en lui offrant des *épices*. Aujourd'hui, grâce à la multiplicité des moyens de transport et de communication, leur prix a considérablement diminué.

On a pris l'habitude de mélanger, en proportions diverses, plusieurs *épices*, le plus souvent au nombre de quatre; ce sont: le poivre, le gingembre, la muscade et le girofle, ou bien le piment tabago, le gingembre, la cannelle et le laurier. La poudre qui résulte de ces mélanges est appelée *fines épices* ou *quatre épices*; elle est fort usitée pour la cuisine. On a eu l'idée, dans ces dernières années, de changer la forme de ce condiment, de le rendre soluble: pour cela, on traite les *épices* par le sulfure de carbone qui leur enlève leurs principes aromatiques; on sépare par filtration le liquide obtenu des matières solides restantes, et on le verse sur du sel ou sur du sucre granulé, puis on évapore; le sulfure de carbone disparaît, tandis que le sel et le sucre se chargent des principes aromatiques et forment ainsi un condiment soluble qui ne peut pas altérer la bonne apparence des mets; on le nomme *épices solubles*.

Les Portugais et les Anglais ont possédé longtemps le monopole du commerce en gros des *épices*; ils l'ont partagé ensuite avec les Hollandais; mais, grâce aux efforts d'un grand nombre de voyageurs, les plantes qui les produisent, répandues sur les diverses parties du globe, ont pu être acclimatées en divers lieux, et une source de richesse considérable s'est trouvée ainsi répartie plus équitablement entre les diverses nations.

— Hist. Au XIIIe et au XIVe siècle, le plaideur qui avait gagné son procès offrait au conseiller rapporteur des boîtes de confitures et de dragées, comme don purement gracieux. Ces objets étaient alors connus sous la dénomination d'*épices*. Et, à ce propos, il faut réfuter ici une erreur trop généralement répandue: beaucoup de gens s'imaginent que l'on donnait aux conseillers du poivre, de la cannelle et autres *épices*, dans le sens littéral du mot; ces objets étaient alors très-rares et d'un prix si élevé, que l'on cite comme exemple d'une prodigalité inouïe, l'action d'un banquier allemand, Fugger, allumant devant Charles-Quint un fagot de cannelle avec une reconnaissance que lui avait souscrite le puissant empereur. Les *épices* des juges consistaient uniquement en confitures et dragées, comme le prouve le passage suivant d'Etienne Pasquier: « Car les *espices* que nous donnons maintenant, dit le savant avocat dans ses *Recherches de la France*, ne se donnoient anciennement par nécessité. Mais celuy qui avoit obtenu gain de cause, par forme de recognoissance ou regraciement de la justice qu'on lui avoit gardée, faisoit présent à ses juges de quelques dragées et confitures; car le mot d'*espices*, par nos anciens, étoit pris pour confitures et dragées, et ainsi en a usé maistre Alain Chartier en l'*Histoire de Charles le septième*, où il est dit que le roi Charles septième, séjournant en la ville de Vienne, et ayant été visité par la reine de Sicile, le roi lui fit grande chère et vint après souper, et après ce que la reine eut fait la révérence au roi, dansèrent longuement, et après vint vin et *espices*. Et, en cas semblable, Philippe de Comines dit que Philippe, duc de Bourgogne, donna congé aux ambassadeurs qui étoient venus de la part du roi de France, après qu'il leur eut fait prendre le vin et les *espices*. Lequel mot, pris en cette signification, s'est perpétué jusqu'à nous, ès festins solennels qui se célèbrent aux écoles de théologiens de cette ville de Paris, esquels on a sur le dessert accoutumé de demander le vin et les *espices*. Ces *espices* donc se donnoient au commencement par forme de courtoisie à leurs juges, par ceux qui avoient obtenu gain de cause, ainsi que je disois ores. Néanmoins, le malheur des temps voulut tirer telles libéralités en conséquence: si que d'une honnêteté on fit une nécessité. Pour laquelle cause, le dix-septième jour de mai mil quatre cens deux, fut ordonné que les *espices* qui se donneroient pour avoir visité les procès viendroient en taxe. » C'est de cette époque que date cette formule que l'on retrouve sur les registres du Parlement, et qui subsiste comme une preuve de l'avidité montrée par l'ancienne magistrature: *Non deliberetur donec solvantur species*. Les juges recevaient ainsi des sommes considérables, qui influaient trop souvent sur leurs décisions, et on eut mille raisons de les accuser plus d'une fois de manger trop d'*épices*. Qui ne connaît le quatrain satirique fait à propos de l'incendie d'une partie du Palais-de-Justice, dans le XVIe siècle?

> Certes, ce fut un triste jeu,
> Quand à Paris dame Justice,
> Pour avoir mangé trop d'*épice*,
> Se mit tout le palais en feu.

La Révolution abolit l'usage des *épices*. La loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire déclare que les juges seront salariés par l'Etat et rendront gratuitement la justice.

ÉPICÉ, ÉE (é-pi-sé) part. passé du v. Epicer. Où l'on a mis des épices; où l'on a mis trop ou beaucoup d'épices: *Une sauce trop* ÉPICÉE. *Je trouve ce ragoût* ÉPICÉ. *Un hérisson et un igname bien cuits et bien* ÉPICÉS *sont d'un goût exquis*. (Le Sage.) *Le régime* ÉPICÉ *convient à toutes les constitutions et à tous les âges*. (Raspail.)

— Fig. Mordant, satirique, relevé par des saillies: *Un style* ÉPICÉ. *Une critique* ÉPICÉE. ‖ Plein de mots hasardés, de saillies grivoises: *Rien n'est* ÉPICÉ *comme la conversation de ces femmes qui ont renoncé à la pudeur. Certains théâtres n'acceptent que des pièces fortement* ÉPICÉES.

— Fam. Dont le prix est exagéré: *Il vend bon, mais* ÉPICÉ.

ÉPICÉA s. m. (é-pi-sé-a — corrupt. du mot lat. *picea*, sapin). Bot. Genre d'arbres résineux de la famille des conifères, formé aux dépens des sapins.

— **Encycl.** Ce genre, longtemps confondu avec les sapins, s'en distingue à première vue par ses feuilles linéaires, et ses cônes pendants, à écailles persistantes. L'espèce la plus importante est l'*épicéa commun*, appelé aussi *sapin pesse*, *sapin de Norvége*, *faux sapin*, etc. C'est un grand et bel arbre, à racines traçantes; sa tige peut atteindre 40 ou 45 mètres de hauteur sur 2 ou 3 mètres de diamètre à la base. Ses rameaux verticillés et étalés forment par leur ensemble une gigantesque pyramide. L'*épicéa* produit toujours un bel effet dans les parcs, surtout quand il est isolé au milieu d'une pelouse. Cet arbre croît naturellement dans les régions septentrionales et montagneuses de l'Europe. Sur les Alpes, il se trouve même à l'altitude de 2,000 mètres. Sa rusticité et la rapidité de sa croissance font qu'il est très-recherché pour les plantations forestières ou d'ornement. Il pousse sur presque tous les terrains, même sur les fonds rocailleux ou peu profonds. Sa culture ressemble à celle du PIN SYLVESTRE. La végétation de l'*épicéa*, lente dans les premières années, devient ensuite beaucoup plus rapide. Ordinairement on se trouve bien de le mélanger avec des essences à racines pivotantes, telles que le pin sylvestre ou le sapin. Ce résineux, n'étant que faiblement attaché au sol par ses racines traçantes, offre beaucoup de prise aux vents, qui en déracinent parfois des massifs considérables. Pour remédier à cet inconvénient, qui rend très-difficile l'exploitation des futaies d'*épicéas*, on a imaginé plusieurs méthodes de coupe, dont le détail ne saurait trouver place ici. Nous dirons seulement qu'elles ont pour principe commun de ne dégarnir le sol que sur de petites étendues, susceptibles d'être facilement repeuplées par les semences provenant des massifs voisins, que l'on a soin de maintenir dans un état compacte, afin qu'ils résistent mieux à l'action des vents.

L'*épicéa* dépasse les pins en hauteur. Mais son bois est notablement plus mou et a moins de durée; il doit être débité le plus tôt possible après l'abatage. On l'emploie beaucoup en charpente; dans certaines conditions, il peut remplacer le chêne avec avantage. On le débite surtout en planches; c'est une branche d'industrie et de commerce très-considérable dans le Jura et dans les Vosges. Il sert aussi dans les constructions navales. Du reste, il est propre à tous les usages auxquels on emploie le sapin. Les luthiers en font leurs tables d'harmonie, et ils préfèrent pour cela le bois des arbres qu'on a saignés pour en extraire de la résine; il possède en effet une plus grande sonorité. L'*épicéa* est assez estimé pour le chauffage et pour la fabrication du charbon. L'écorce sert quelquefois au tannage. On extrait de cet arbre la poix de Bourgogne. Pour cela, on pratique dans l'écorce, au printemps, des incisions longitudinales qui pénètrent jusqu'à l'aubier. En été, le suc résineux s'écoule le long de la tige; lorsqu'il est coagulé, on le détache avec une lame de fer; puis on rafraîchit la plaie, pour provoquer un nouvel écoulement. La résine, fondue dans de grandes chaudières et versée dans des sacs de toile, est mise ensuite en barils pour être livrée au commerce. Elle constitue alors la *poix jaune*, qui est la plus pure; mélangée avec du noir de fumée, elle devient la *poix noire*. On peut, par la distillation, en obtenir de la térébenthine. Enfin, les résidus servent à faire du noir de fumée.

ÉPICÉDION s. m. (é-pi-sé-di-on — gr. *épikêdion*; de *epi*, sur, et *kêdos*, chagrin). Littér. gr. Genre de poésie lyrique qui se rapprochait de l'élégie. ‖ Pièce de vers qu'on récitait dans la cérémonie des funérailles, en présence du cadavre. ‖ On a dit aussi ÉPICÈDE.

— **Encycl.** Chez les anciens Grecs, on donnait le nom d'*épicédion* à un hymne de deuil. Cette forme de poésie fait partie des nombreuses mélodies plaintives pour lesquelles les peuples de l'ancienne Grèce, et surtout de l'Asie Mineure, avaient une prédilection singulière. Elles n'exprimaient pas tant le malheur d'un seul individu qu'une douleur générale, et se chantaient plus particulièrement à certaines époques de l'année. Pour s'expliquer leur caractère grave et mélancolique, il faut se rappeler que plusieurs des divinités de la Grèce, en rapport intime avec le changement des saisons, avec la vieillesse de la nature aussi bien qu'avec son rajeunissement, pouvaient inspirer la tristesse et la plainte comme la gaieté et le plaisir.

L'*épicédion* se rapprochait du genre de l'élégie; il se chantait généralement, comme le thrénos, aux cérémonies funèbres.

ÉPICÉDIQUE adj. (é-pi-sé-di-ke — rad. *épicédion*). Littér. gr. Qui est de la nature de l'épicédion: *Poëme* ÉPICÉDIQUE.

ÉPICÈNE adj. (é-pi-sè-ne — gr. *epikoinos*; de *epi*, sur, et *koinos*, commun). Gramm. Se dit des noms qui, sans changer de genre, s'appliquent à des êtres des deux sexes.

— **Encycl.** Pour distinguer le mâle de la femelle, on emploie quelquefois des mots différents, ou bien le nom du mâle subit une modification dans sa terminaison quand on veut désigner la femelle; c'est ainsi que nous avons les mots: *bouc*, *chèvre*; *coq*, *poule*; *chat*, *chatte*; *chien*, *chienne*, etc.

Quand il s'agit d'animaux dont les espèces contribuent à l'agrément ou à la nourriture de l'homme, non-seulement on emploie souvent un nom différent pour chaque sexe, mais on se sert quelquefois de mots spéciaux pour désigner les petits; ainsi l'on dit: *le bœuf*, *la vache*, *le taureau*, *le veau*, *la génisse*; *le cheval*, *la jument*, *le poulain*, *la pouliche*; *le bélier*, *le mouton*, *la brebis*, *l'agneau*, *l'agnelle*; *le porc*, *pourceau* ou *cochon*, *la truie*; *le sanglier*, *la laie*, *le marcassin*; *le coq*, *la poule*, *le poulet* ou *poussin*; *le cerf*, *la biche*, *le faon*, etc.

Pour les autres animaux, on leur donne arbitrairement un nom masculin ou féminin, qui, quel que soit le genre, sert à désigner les deux sexes, comme *le rat*, *la souris*, *la linotte*, *le corbeau*, *la corneille*, etc. Ce sont alors des noms *épicènes*.

Cependant, contrairement à l'usage, La Fontaine s'est servi du mot *rate* pour désigner la femelle du rat:

> Quelques *rates*, dit-on, pleurèrent de dépit.

Quand on a besoin de déterminer d'une manière positive le sexe de l'animal, on doit se servir des mots *mâle* et *femelle*, et dire, par exemple: *la souris mâle*, *la souris femelle*; *le rat mâle*, *le rat femelle*, ou *le mâle du rat*, *le mâle de la souris*, etc.

Mais, que l'on fasse ou non cette distinction, l'article ou l'adjectif doit prendre le genre que l'usage a accordé au nom, et non celui qui se rapporte au sexe.

EPICENSIS PAGUS, ancien petit pays de France, dans la province de Normandie, dont le lieu principal était Suré; il est aujourd'hui compris dans le département de l'Orne.

ÉPICÉPHALE s. m. (é-pi-sé-fa-le — du gr. *epi*, sur; *kephalê*, tête). Térat. Genre de monstres à deux têtes.

ÉPICÉPHALIE s. f. (é-pi-sé-fa-lî — rad. *épicéphale*). Térat. Monstruosité des épicéphales: *L'*ÉPICÉPHALIE *n'est pas un fait absolument rare*.

ÉPICÉPHALIQUE adj. (é-pi-sé-fa-li-ke — rad. *épicéphalie*). Térat. Qui a rapport à l'épicéphalie ou aux épicéphales: *Monstre* ÉPICÉPHALIQUE. *Conformation* ÉPICÉPHALIQUE.

ÉPICER v. a. ou tr. (é-pi-sé — rad. *épice*. Le *c* prend une cédille devant un *a* ou un *o*. *Il épiça, nous épiçons*). Assaisonner avec des épices: ÉPICER *une sauce*, *un ragoût*. *Tous les habitants des ports de mer* ÉPICENT *hautement leur cuisine*. (Raspail.) *Les Anglais et les Américains* ÉPICENT *jusqu'à leur bière*. (Raspail.)

— Fig. Relever par des saillies piquantes ou grivoises, par des traits plus ou moins forts ou risqués: *Il faut* ÉPICER *son style, mais non à pleines mains*.

— Absol.: *Ce cuisinier* ÉPICE *beaucoup trop*. (Acad.) *Les anciens* ÉPIÇAIENT *avec le cumin, la menthe, le safran, l'oxymel, le vieux fromage et la pistache*. (de Cussy.)

— **Homonyme.** Episser.

ÉPICÈRE s. m. (é-pi-sè-re — du gr. *epi*, sur; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Amérique du Nord: *Les* ÉPICÈRES *sont robustes et de couleur sombre*. (Chevrolat.)

ÉPICERIE s. f. (é-pi-se-rî — rad. *épice*). Epices en général: *Les* ÉPICERIES *de l'Inde. Les saveurs aromatiques des* ÉPICERIES *se font sentir dans nos piments, nos basilics, nos thyms*. (B. de St-P.) ‖ Ensemble des personnes qui font le commerce des épiceries: *Il est fort considéré dans l'*ÉPICERIE *parisienne*. ‖ Autre-